



Une Circulaire signée ce 31 octobre, du Secrétariat général du Comité central du Rassemblement démocratique du peuple camerounais (RDPC) aux démembrements du parti rappelant la date du 06 novembre comme 36e anniversaire de l'accession à la Magistrature suprême de Paul BIYA, indique que l'évènement « *coïncide avec la prestation de serment du Président de la République* »

A 85, le chef de l'Etat actuel le plus âgé en Afrique entamera ainsi son septième mandat qu'il mènera jusqu'en 2025, lorsqu'il aura 92 ans. Il a été tour à tour le seul maître du jeu pendant les élections de 1988, 1992, 1997, 2004 et 2011 et 2018.

En l'état actuel des choses, une question constitutionnelle se pose : le président prêtera-t-il serment en l'absence du Président du Sénat, deuxième personnalité du pays, Marcel NIAT NJIFENDJI, 84 ans qui séjourne toujours en France en raison de son état de santé dégradant ?

La loi en la matière prévoit que l'acte du serment qui doit être signé par le Président de l'Assemblée Nationale et cosigné par les Présidents du Sénat, du Conseil constitutionnel et de la Cour suprême, se fasse en présence des membres des deux chambres du parlement réunies (assemblée nationale et sénat).

lebeldparle

